



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES  
Section locale de Montréal

# BIENTÔT UNE LOI ANTI-SCABS

Le projet de loi interdisant le recours aux travailleurs de remplacement pendant les grèves ou les lockouts au sein des entreprises relevant des juridictions fédérales a été unanimement adopté le 27 mai 2024 à la Chambre des communes. Cependant, le processus législatif n'est pas achevé, car le projet de loi C-58 doit encore obtenir l'approbation du Sénat.

ENFIN, le gouvernement fédéral emboîte le pas, puisqu'au Québec, nous avons une loi semblable depuis 47 ans.

Bien que Postes Canada n'ait pas utilisé de briseur de grève depuis des années, c'est une grande avancée pour les membres du STTP.

Syndicalement,

**Renaud Viel**  
Président  
STTP – Section local de Montréal  
RV/mhl sepb-574

Montréal, le 28 mai 2024 / 072